



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUJOLS
SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU MARDI 18 JUILLET 2017**

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Claude MERLI, Pierre BORJON, Jean OLLER, Yasmina LOISEAU, Anne-Sophie GABET, Michèle BERGOUGNOUX.

Absents excusés : Thierry POUZERGUES, Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Jean-Louis SATTLER.

Secrétaire de séance : Michèle BERGOUGNOUX

Séance Extraordinaire en raison des congés d'été de chaque membre du Conseil Municipal et de décisions urgentes à prendre pour l'organisation de la prochaine rentrée scolaire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2017

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

PERSONNEL COMMUNAL : Création du poste « Adjoint polyvalent d'animation et d'entretien des locaux » à 20H / semaine

Afin de pourvoir au remplacement d'un agent recruté en emploi d'avenir par le biais de Prosport et qui souhaite quitter son emploi, il est proposé la création d'un poste d'agent polyvalent d'animation et d'entretien des locaux sur la base annualisée de 20H par semaine pour assurer des missions d'animation sur des temps périscolaires et l'entretien des locaux de la commune.

L'agent recruté, qui doit être titulaire du BAFA, effectuera les heures suivantes ::

- Emploi à la Garderie du lundi au vendredi de 7H30 à 9H00 et de 16H30 à 18H30 sauf Mercredi après-midi, le mercredi 12H00 à 12H30 = 16H00 / semaine
- Présence en activités périscolaires du lundi au vendredi, sauf mercredi de 16H00 à 16H30 et le jeudi de 15h00 à 16h30 = 3H / semaine
- Ménage de la mairie, Salle des Fêtes et Salle des Jeunes le Mercredi = 1H / semaine
- **Délibération** : Le conseil municipal délibère et valide à l'unanimité la création du poste présenté ci-dessus.

PERSONNEL COMMUNAL : Signature d'un contrat CUI-CAE

Madame le Maire indique qu'elle a reçu la candidature de Mme Sandrine MESSEGUER pour occuper le poste d'agent polyvalent d'animation et d'entretien des locaux. Cette personne, titulaire du BAFA, a une reconnaissance de travailleur handicapé et peut à ce titre bénéficier d'un contrat unique d'insertion et contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE). Madame le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer ce contrat.

Délibération : Le conseil délibère et valide à l'unanimité la signature du contrat par Madame le Maire.

PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste « Adjoint technique » à 8H / semaine

En raison de la poursuite de la semaine scolaire à 4,5 jours/semaine et du maintien de temps d'activités périscolaires (TAP) pour l'année scolaire 2017/2018, Madame le Maire propose de créer un emploi en CDD de 8H00 /semaine qui pourra être pourvu par un agent contractuel, avec la mission suivante :

- Service de la cantine de l'école et garderie, du lundi au vendredi (sauf mercredi) de 11H30 à 13H30 = 8H00 / semaine

Délibération : Le conseil délibère et valide à l'unanimité la création du poste d'Adjoint Technique de 8H00/semaine.

PERSONNEL COMMUNAL : Modification des effectifs – Suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 6H45 et création d'un poste d'Adjoint Technique à 20H

Les modifications et créations de poste (vues précédemment) du personnel communal missionné sur l'école d'Aujols concernent l'année scolaire 2017-2018. Des changements font également suite à la fin du contrat de M. Adrien COURCHINOUX et au licenciement de Mme Catherine MARTY qui dispose, sur avis médical, d'une inaptitude totale et définitive à toute fonction. Son poste au sein de l'école devient vacant et doit être renouvelé pour répondre à l'effectif des enfants et aux missions scolaires.

Il est proposé à Mme Dominique THOURON le poste d'Adjoint technique, sur la base de 26H/semaine (annualisé de 20H/semaine) selon les modalités suivantes :

- Emploi à la Garderie de Lundi à Vendredi 8H00 à 9H00 et 16H00 à 18H30 sauf Mercredi après-midi = 11H00 / semaine
- Emploi à la Garderie, Cantine, et ménage de Lundi à Vendredi sauf Mercredi 12H00 à 14H00 = 8H00 / semaine
- Présence en activités périscolaires de Lundi à Vendredi sauf Mercredi 16H00 à 16H30 et 1H30 le Jeudi = 3H / semaine
- Ménage de l'école de Lundi à Vendredi sauf Mercredi 18H00 à 19H00 (temps prévu aussi entre 12H00 et 14H00) = 4H / semaine

Le poste précédent d'Adjoint technique à 6H45 de Mme Dominique THOURON sera supprimé.

Délibération : Le conseil délibère et valide à l'unanimité la création d'Adjoint Technique à 20H et la suppression du poste précédent de Mme Dominique THOURON.

Le nouveau planning des agents pour l'année scolaire 2017-2018 est joint au compte-rendu.

AFFAIRES SCOLAIRES : Transport des repas pour l'année scolaire 2017 / 2018

Il est proposé de reconduire la convention pour le transport des repas pour l'année scolaire 2017-2018 et de donner l'autorisation à Madame le Maire de signer ladite convention.

Délibération : Le conseil délibère et valide à l'unanimité la signature de la convention de transport des repas scolaires par Madame le Maire.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Veillées du Parc naturel régional des Causses du Quercy** : le Parc propose à la commune 5 veillées. Le conseil municipal accepte de se positionner sur une veillée sur le thème «Ma maison dans le Quercy »
- **Salle des Fêtes** : M. Claude MERLI, conseiller municipal, a annoncé son souhait d'arrêter l'accueil et le suivi des réservations de la salle des fêtes à compter de cette réunion du Conseil. Dans l'attente de la nomination d'une nouvelle personne sur cette mission, les réservations de la salle sont suspendues. Les membres du Conseil remercient Claude pour ce travail bénévole qu'il a honoré pendant 3 années.

La séance est levée à 22H00.